dans un but électoral, ne peut être justifiée ni

par la loi ni par la morale. Que comme j'ai raison de croire que l'on fait contre moi ces attaques injustifiées dans le simple but de faire du capital politique, je dois au public et à moi-même des explications sur les divers points d'accusations portés contre

Que le trente septembre mil neuf cent onze j'ai accepté des commissaires du chemin de fer Transcontinental la somme de trois mille sept cents (\$3,700.00) piastres comme compensation des droits que je possédais dans une glacière construite sur le lot numéro deux mille cinq cent vingt-cinq (2525) du cadastre pour le quartier Champlain que j'avais acquis au prix de deux mille (\$2,000.00) piastres de Napoléon Martineau, jr., suivant acte de vente passé devant Couture, notaire, le dix-neuf août de la même année.

Que cette glacière avait été évaluée à la somme de trois mille sept cent trois piastres et cinquante-deux centins (\$3,703.52) par MM. J. G. Scott, Georges Emile Tanguay et Ed-mond Giroux, les trois évaluateurs nommés par la commission et qui avaient charge de faire les évaluations de toutes les propriétés dont la commission désirait prendre possession dans la

cité de Québec.

Que le six octobre mil neuf cent onze j'ai vendu à la dite commission les droits que je possédais dans un bassin de radoub situé au même endroit pour le prix de quatre mille deux cent cinquante (\$4,250.00) piastres. J'avais acquis les droits ainsi vendus de M. A. Chevalier suivant acte de vente consenti en ma faveur le vingt-six août mil neuf cent onze et lui ai payé la somme de quatre mille (\$4,000) piastres comme prix d'acquisition.

Que deux des dits évaluateurs, MM. Tanguay et Giroux, avaient évalué le dit bassin de ra-doub à la somme de trois mille cinq cents (\$3,500.00) piastres et le trosième, M. J. G. Scott, différa d'opinion et en plaça la valeur à

six mille (\$6,000.00) piastres.

Que ces transactions ont été approuvées avant la passation de l'acte par tous les officiers de la commission préposés à cette fin, et ce n'est qu'après l'accomplissement de ces formalités que les commissaires du Transcontinental signèrent, par l'entremise de leur président les dits actes.

Que quoique l'on m'accuse d'avoir fait ces transactions avec la commission dans le but de procurer des fonds pour l'élection de septembre mil neuf cent onze, je dois déclarer qu'il n'y a jamais eu entre l'honorable S. N. Parent ou entre qui que ce soit et moi-même aucunes conventions ou promesses directement ou indirectement à ce sujet et que comme question de fait, je n'ai souscrit aucun argent quelconque pour cette élection.

Que l'argent que j'ai payé comme prix d'achat de la dite glacière et du bassin de radoub provenait de mes propres fonds et ne m'a pas été fourni directement ou indirectement par l'honorable S. N. Parent qui n'a pas, non plus retiré de moi on de qui que ce soit, aucun pro-

fit quelconque dans cette transaction.

Que l'achat que j'ai fait de Chevalier n'avait aucun rapport avec l'élection de septembre mil neuf cent onze, et le paiement de quatre mille (\$4,000.00) piastres que je lui ai fait ne se rapporte pas non plus à r'élection, et, comme preuve de ceci, M. Chevalier a travaillé travaillé durant cette élection exclusivement dans l'intérêt du parti conservateur.

Qu'il n'est pas vrai que le marché ait été conclu avec l'honorable S. N. Parent, mais bien

1483

avec M. A. Tremblay, le préposé à l'achat des terrains pour la commission.

Que je n'ai jamais pris communication ou eu

lecture des livres des commissaires du Transcontinental, et que cette accusation portée contre moi par certains journaux est absolument fausse.

Que depuis la vente de mes droits dans le bassin de radoub et la glacière ci-dessus mentionnés aux commissaires du Transcontinental, ces, derniers en ont pris l'administration depuis qu'ils en sont en possession. Il paraît evident, contrairement à ce qu'en disent certains journaux, que j'avais quelque chose à vendre et en ai disposé en leur faveur.

Que je n'ai jamais montré mes titres à l'honorable S. N. Parent, mais les ai simplement remis au notaire préposé à la préparation des actes et ai reçu de ce dernier les chèques en paiement de la considération mentionnée aux

mêmes actes.

Que par acte en date du trente septembre mil neuf cent onze, M. Jules Grenier, que je crois être un conservateur fervent, a disposé en faveur du Gouvernement, pour la somme de deux mille cinq cents (\$2,500.00) piastres, des droits qu'il possédait dans une glacière sise auprès de la mienne, et comme cet acte est exactement semblable à celui que j'ai signé et que les conventions sont absolument identiques, il est évident que les commissaires enquêteurs Staunton et Gutelius n'ont pas jugé de discuter son cas, préférant sans doute s'attaquer à moi, l'un de leurs adversaires politiques.

Et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu

des Statuts du Canada de 1893. (Quatre mots rayés nuls.)

(Signé) Raoul Bergevin. Déclaré devant moi, à Québec, ce dix-neuvième

jour de février 1914.

(Signé) Cyrille F. Délage, N.P., C.C.S.

Vraie copie de l'original.

H. L. DeMartigny.

Lorsque l'honorable M. Parent a été examiné devant les commissaires enquêteurs, MM. Staunton et Gutelius, il a nié aussi, sous serment, avoir reçu, directement ou indirectement, aucun argent de M. Bergevin, et que le contrat était un contrat fait de bonne foi, et qu'il pensait que M. Bergevin n'avait jamais aussi fait de souscription électorale.

Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur cette déclaration assermentée qui dispose absolument de l'argumentation laborieuse de l'honorable député de Dorchester et la réduit à néant.

J'en viens maintenant au sujet principal et je désire établir d'abord dans quelles conditions et quelles circonstances MM. Gutelius et Staunton ont fait leur enquête et leur rapport et quelles étaient les positions respectives des partis politiques du Canada sur cette question du Transcontinental. A cet égard on a le droit de dire que le chemin de fer national Transcontinental est l'œuvre du parti libéral uniquement. Dès les premières phases du projet en 1903, le parti conservateur s'y opposait dans cette Chambre comme au dehors et